

NOTE IMPORTANTE

LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE SERA TENUE EN PRÉSENTIEL, LES DÉCISIONS QUI DÉCOULERONT DE LADITE SÉANCE SERONT PUBLIÉES ULTÉRIEUREMENT.

LES MEMBRES DU PUBLIC QUI AURONT DES QUESTIONS POURRONT S'INSCRIRE POUR PARTICIPER VIRTUELLEMENT OU EN PRÉSENTIEL À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE AU MOINS 24 HEURES AVANT LA TENUE DE CELLE-CI.

Le 3 mars 2023

AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames,
Messieurs,

À la demande de la présidence vous êtes par la présente convoqués à une **séance extraordinaire** du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, qui aura lieu en présentiel le **mercredi 8 mars 2023 à 18h15** à partir du centre administratif, au 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts.

Le projet d'ordre du jour de la séance sera le suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Prise des présences, constatation du quorum
- 3.0 Constatation de la conformité de la procédure de convocation de la séance
- 4.0 Adoption de l'ordre du jour
- 5.0 Période de questions – Public
- 6.0 Direction générale (*temps estimé : 20 minutes*)
 - 6.1 Adhésion à l'Union réciproque d'assurance scolaire du Québec – *Adoption* (docs. 6.1)
- 7.0 Levée

Le secrétaire général,

Louis Piché

Puisqu'il s'agit d'une séance extraordinaire, seuls les sujets mentionnés au présent avis de convocation peuvent faire l'objet de délibérations et de décisions du conseil d'administration à moins que tous les administrateurs soient présents et en décident autrement.